

Lévesque, Claudette

De: France Raymond [france.raymond@live.ca]
Envoyé: 10 mars 2014 10:50
À: Greffe; info@cqlpe.ca; ministre@minf.gouv.qc.ca
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

De: France Raymond
Envoyé: 10 mars 2014
À: greffe@regie-energie.qc.ca
Cc: info@cqlpe.ca; ministre@minf.gouv.qc.ca
Objet: A verser aux dossiers R3863-2013 (observations) et R3854-2013 (Phase 2)

À qui de droit,
Madame Louise Pelletier, Louise Rozon et Françoise Gagnon,...

Par la présente, je désire vous signifier mon opposition catégorique au changement, sur ma propriété, de mes compteurs actuels par des compteurs intelligents émetteurs de radiofréquences.

J'ai déjà fait parvenir formellement un avis de non-consentement à Hydro-Québec par courrier recommandé.

J'habite à l'adresse actuelle depuis 11 ans et là où mes 2 compteurs électro-magnétiques sont situés sur le mur extérieur de la maison, aucune plantes situées à l'intérieur à proximité n'a survécues. Alors je n'ose imaginer ce que les compteurs (intelligents) pourraient me créer comme effets.

Ce qui m'inquiète le plus c'est le volet santé. Il m'apparaît essentiel d'obtenir et de TENIR COMPTE de l'avis de spécialistes indépendants pour que nous puissions faire des choix éclairés et rassurants. Depuis toujours j'attache une importance capitale pour ma santé et celle des miens. Je préfère payer un peu plus pour avoir une meilleure qualité de santé. C'est pourquoi je mange bio, je refuse les vaccins, j'habite loin de la pollution, me fais soigner par les médecines alternatives, ... et c'est un choix que j'assume. Alors me faire imposer la pose de ces compteurs va carrément à l'encontre de mes convictions. Je me sens lésée dans mes droits et libertés.

J'ai choisi de vivre ma vie plutôt que de survivre à ma vie.

J'ai refusé les deux compteurs émetteurs de radiofréquences et je n'entends pas me les faire imposer. Je ne suis pas du tout rassurée. Le principe de précaution doit s'appliquer.

Je tiens aussi à souligner l'injustice flagrante des frais punitifs. D'ailleurs le sont-ils vraiment? Car tous ceux qui ont vécu la pose des compteurs intelligents communicants ont vu leur facture augmenter les 2 premiers mois de la valeur approximative des frais punitifs. Finalement c'est probablement que tout monde paie leur nouveau compteur mais de façon dissimulée.

À ce que je sache, nous ne sommes pas dans un pays totalitaire. Il me semble que nous avons encore le droit et la liberté de choisir sans être menacés par une société d'État qui est censée nous appartenir. Cette société voudrait-elle nous tenir dans l'ignorance, nous contrôler.... ?

Je demande donc à votre Régie d'exiger d'Hydro-Québec une plus grande transparence, un moratoire, une étude d'impact poussée sur les effets sur la santé de l'ensemble de l'effet que créent les nouveaux compteurs dans l'environnement et non de ce qu'un seul peut faire isolé et finalement l'abolition des frais.

Je demande à ce que chacun ait le choix de ce qui est installé dans son environnement sur sa propriété et la réinstallation des compteurs électro-magnétiques pour ceux qui le souhaiteraient.

Je compte donc sur votre impartialité pour suspendre ce projet, réexaminer les impacts sur la santé et éliminer les frais associés à l'option de retrait.

Je vous demande de prendre en considération cette demande pour les phases 2 et 3 de ce projet qui va à l'encontre de nos droits. Nous ne devrions pas avoir à nous battre pour l'installation d'un appareil si on considère qu'il pourrait être dommageable pour notre santé. Vaut mieux prévenir que guérir! Ça coûtera beaucoup moins cher au Ministère de la Santé.

France Raymond
Saint-Sauveur